

Mise en contexte de la démarche

La Ville de Repentigny envisage de modifier les dispositions de son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicables au secteur du Petit Village, règlement qui vise à protéger le caractère patrimonial de ce secteur et encadrer les interventions sur le cadre bâti et l'environnement.

Ce type de règlement a des conséquences concrètes et directes. Il est donc primordial que les citoyens concernés puissent comprendre les objectifs visés par un tel règlement et partager l'ensemble de leurs attentes, de leurs préoccupations et de leurs espoirs vers l'objectif de mieux protéger le caractère patrimonial du secteur du Petit Village.

Il est essentiel de consulter les citoyens et propriétaires afin de convenir avec eux d'un encadrement réglementaire qui soit clair, prévisible et raisonnable. Cet encadrement réglementaire peut également être complété par d'autres dispositions et engagements de la part de la municipalité, selon les besoins et les propositions qui seront émises lors de ce processus de consultation. De nouvelles idées peuvent également émerger des échanges entre les spécialistes de la Ville et les résidents et propriétaires du secteur.

L'ensemble du processus sera mené par l'Institut du Nouveau Monde (INM), un organisme à but non lucratif et non partisan qui a pour mission d'accroître la participation citoyenne à la vie démocratique. L'ensemble du processus de consultation décrit ci-dessous fera l'objet d'un rapport qui sera rendu public.



Église St-Paul l'Ermite
377, rue Notre-Dame
© Ville de Repentigny



Étape 1 : Rencontre d'information

Date : Mardi 27 novembre 2018 de 19 h à 21 h

Lieu de rencontre :

La rencontre aura lieu dans la salle L'Ermitage du Traiteur Dufort, située au 416, rue du Village à Repentigny

Objectifs :

- Informer les propriétaires des bâtiments ciblés par le PIIA des éléments patrimoniaux du secteur, des intentions de la Ville en matière de patrimoine et de l'importance d'en assurer sa protection;
- Retracer l'historique des démarches de protection patrimoniale entreprises dans le passé, présenter la démarche participative prévue et inviter les propriétaires présents à s'inscrire aux activités;
- Répondre aux questions des participants et prendre connaissance de leurs réactions initiales sur les intentions de la Ville.

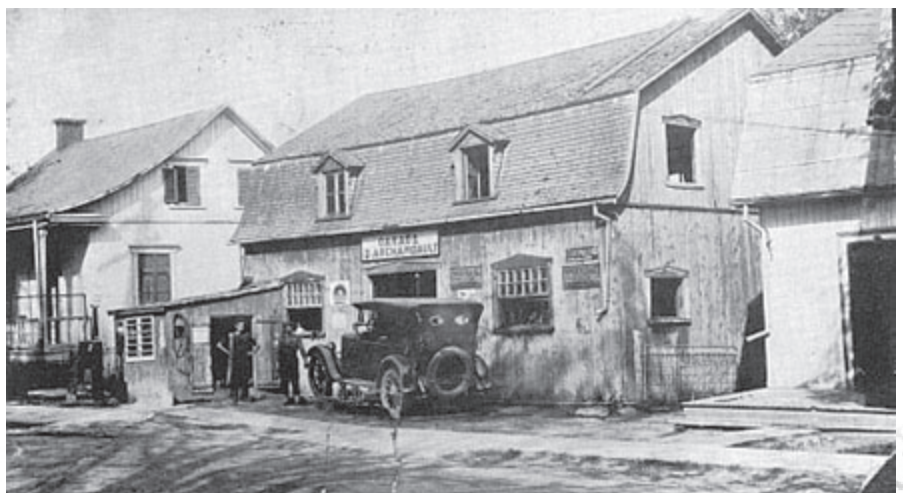
Public ciblé :

L'ensemble des propriétaires concernés par le projet de modification des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au secteur du Petit Village.

Déroulement :

La première partie de la séance visera à présenter les caractéristiques du secteur et les démarches entreprises pour améliorer la protection du Petit Village. Par la suite, le processus de consultation sera exposé, soit les objectifs de chacune des étapes ainsi que le déroulement de celles-ci. Des périodes de discussions et d'échanges seront prévues suite à chaque présentation.

362 et 364, rue Notre-Dame
© Ville de Repentigny



Étape 2 : Ateliers participatifs

Dates :

- Samedi 8 décembre 2018 de 10 h à 12 h
- Mercredi 12 décembre de 19 h à 21 h

Lieu :

Les deux rencontres auront lieu dans la salle L'Ermitage du Traiteur Dufort, située au 416, rue du Village à Repentigny.

Objectifs :

- Recueillir les préoccupations, les besoins et les attentes des propriétaires dans le cadre de l'élaboration d'une modification à la réglementation applicable à la protection du patrimoine pour le secteur du Petit Village;
- Formuler des recommandations à transmettre à la Ville de Repentigny.

Public ciblé :

L'ensemble des propriétaires concernés par le projet de modification des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au secteur du Petit Village.

Déroulement :

Les participants seront divisés en groupes de 6-8 personnes. Les thèmes abordés dans les groupes de travail regrouperont les différentes catégories de mesures possibles pouvant être mises en place pour bonifier la protection du patrimoine du secteur, le mettre en valeur et permettre d'encadrer les nouvelles interventions sur le territoire afin qu'elles s'harmonisent avec l'environnement naturel et bâti.

Rue du Village
© Google



Étape 3 : Rencontre de bonification et de validation

Date : Janvier 2019 (la date exacte sera communiquée ultérieurement)

Lieu :

Traiteur Dufort situé au 416, rue du Village à Repentigny

Objectifs :

- Présenter la synthèse des besoins, des attentes et des préoccupations exprimées lors des deux rencontres précédentes (étapes 1 et 2);
- Bonifier et valider les recommandations formulées par l'INM sur la base des résultats des ateliers;
- Informer les participants de la réception par la Ville des différentes recommandations (faisabilité, impact);
- Prioriser les recommandations avec les participants.

Public ciblé :

L'ensemble des propriétaires concernés par le projet de modification des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au secteur du Petit Village.

Déroulement :

Afin de s'assurer que les recommandations formulées représentent bien ce que les participants souhaitent transmettre à la Ville, chacune des recommandations est lue, une à une, et commentée par les participants. Les ajustements aux recommandations seront faits en temps réel à l'écran.

290, rue Notre-Dame
© Ville de Repentigny



Étape 4 : Présentation des recommandations et des résultats finaux

Date : Février 2019 (la date exacte sera communiquée ultérieurement)

Lieu :

Traiteur Dufort situé au 416, rue du Village à Repentigny

Objectifs :

- Prioriser les recommandations les plus importantes;
- Informer les participants des prochaines actions de la municipalité.

Public ciblé :

L'ensemble des propriétaires concernés par le projet de modification des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au secteur du Petit Village.

Déroulement :

Les recommandations issues des groupes de travail seront présentées et discutées avec les participants et les représentants de la Ville. La Ville présentera ses prochaines actions ainsi que de la date de publication du rapport de consultation produit par l'INM.



400, rue Notre-Dame
© Ville de Repentigny

